

Le contrôle de l'accès des mineurs à la pornographie en ligne

Judi 25 mai 2023, 17h/19h30

Grand' chambre de la Cour de cassation

La question de l'accès des mineurs à la pornographie en ligne suscite de nombreux débats, entre nécessité de protéger les mineurs et respect des droits et libertés des internautes majeurs. L'exigence d'un contrôle au-delà d'une simple déclaration de majorité, résultant de la loi n° 2022-936 du 30 juillet 2020, est-elle suffisante ? Le gouvernement français s'est saisi de la question en février 2023 en annonçant la mise en place d'un système de vérification en double anonymat. Un tel choix est-il techniquement pertinent afin d'être réellement efficace et de contrer toute tentative de détournement ? Ce système sera-t-il suffisamment encadré pour opérer une balance équilibrée entre les différents intérêts en présence ? D'autres mesures sont-elles envisageables ? Et qu'en est-il à l'étranger ?

Pour tenter de répondre à ces questions, la Société de législation comparée (Section de droit international de la famille), le Centre de droit de la famille (Université Jean Moulin Lyon 3, Équipe Louis Josserand) et la Cour de cassation organisent, avec le soutien de la Revue Droit de la famille (Éditions LexisNexis), une conférence réunissant des universitaires, des magistrats et des représentants des autorités compétentes français et étrangers, le jeudi 25 mai 2023, de 16h30 à 19h30.

Avec la participation de Thomas Dautien, directeur de la Direction de l'accompagnement juridique (CNIL), Hugues Fulchiron, professeur agrégé des Facultés de droit, conseiller SE à la Cour de cassation, Agathe Lepage, professeur à l'université Panthéon-Assas, Margot Musson, chercheur au Centre de droit de la famille (Université Jean Moulin Lyon 3), Ludovic Pailler, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Laurence Pecaut-Rivolier, magistrate, membre de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), Xavier Serrier, conseiller référendaire à la Cour de cassation, Sandrine Zientara, présidente de chambre à la Cour de cassation, directrice du SDER.

Directeur scientifique : Hugues Fulchiron

Coordnatrice scientifique : Margot Musson

La conférence est gratuite et accessible à tous, avec inscription préalable obligatoire avant le 23 mai auprès de : margot.musson@univ-lyon3.fr